Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 41 (1949)
Heft: 10

Artikel: Création d'occasions de travail
Autor: Zipfel, Otto
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384624

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Conclusion

Le caractère extrêmement complexe et même confus et mouvant de la situation présente commande, dans les appréciations et plus encore dans les prévisions, une extrême prudence. Nous avons insisté sur certains aspects regrettables et sombres des événements dont il vient d'être question. Il ne nous est pas apparu que les dirigeants responsables aient bien pris en considération tous les éléments qui devaient être envisagés et aient eu devant leurs regards des horizons assez larges. Il nous paraît, d'autre part, certain que, face à des décisions aussi graves, la coopération européenne et la coopération internationale n'ont pas joué comme elles auraient dû jouer.

Mais il n'est pas exclu que, malgré tout, le monde s'achemine vers une plus grande liberté des échanges et vers la libre convertibilité des moyens de payement des différents pays.

Le syndicalisme international peut, dans ce domaine, jouer un grand rôle, et peut-être un rôle décisif. C'est à lui qu'il appartient, dans chaque pays et dans le monde, de lutter pour la réalisation d'une économie expansive, rayonnant à travers les frontières sur toute la surface du globe, pour l'ascension commune vers le bien-être de toutes les fractions de l'humanité.

Création d'occasions de travail

Par *Otto Zipfel,* délégué du Conseil fédéral

Nous reproduisons intégralement l'exposé substantiel qu'a présenté au cours d'information syndicale de Sonloup, le 18 octobre dernier, M. le directeur Zipfel. Le programme d'action qu'il a développé pour assurer une certaine sécurité de l'emploi mérite incontestablement d'être connu de tous les militants syndicaux.

Pendant les années de guerre, les économistes comme les magistrats, les commerçants comme les industriels, tout le monde en somme s'attendait que les hostilités fussent suivies d'une crise courte mais intense. Grâce à un heureux concours de circonstances imprévues, ce pronostic ne s'est pas réalisé. Pour commencer, il est apparu que les destructions subies par les chemins de fer, les routes, les ports, les voies navigables n'étaient pas aussi fortes qu'on ne l'avait craint. On est donc parvenu plus tôt qu'on ne le pensait à importer les marchandises accumulées outre-mer et à mettre fin à une pénurie de matières premières qui revêtait déjà une certaine gravité. En bref, notre industrie fut très tôt en mesure de travailler à plein rendement pour couvrir le gros déficit de consommation que la guerre avait accumulé sur le marché intérieur. Les exportations également reprirent plus vite qu'on ne l'avait espéré, en partie

parce que l'économie privée n'avait pas négligé ses relations d'affaires pendant la guerre, en partie aussi grâce à diverses mesures prises par la Confédération. Dès 1944, cette dernière a accordé un crédit de 100 millions de francs au Gouvernement français pour l'achat de machines livrables après la guerre. Ces commandes ont heureusement permis de pallier le fléchissement de l'activité qui menaçait de suivre le recul des commandes militaires. Par la suite, la Confédération accorda encore des crédits à nombre d'autres pays touchés par la guerre, crédits dont presque toutes les branches de l'activité bénéficièrent. Pour faciliter le passage de l'économie de guerre à l'économie de paix, l'armée n'interrompit pas brusquement ses commandes comme elle l'avait fait en 1918, où elle avait même annulé des commandes déjà passées; elle les ramena progressivement au niveau tenu pour normal en temps de paix.

Mais si la crise que l'on craignait ne s'est pas produite, il ne faut pas en conclure à quelque miracle. Il n'y a pas de miracle en économie. Si nos machines ont continué de tourner à plein régime, on le doit, d'une part, à l'initiative de nos entrepreneurs et, de l'autre, à la politique prévoyante appliquée par la Confédération en matière économique. Il est de mode de lui reprocher aujourd'hui d'avoir contribué, par l'octroi de ces crédits, à porter l'activité à un rythme anormal et, partant, à aggraver l'inflation. On oublie que sans cette aide de la Confédération la transition ne se fût pas opérée sans à-coups, sans parler du fait qu'un pays épargné par la guerre ne pouvait pas se soustraire au devoir d'aider ses voisins.

Il est incontestable que l'expansion économique a dépassé les limites que l'on tenait tout à la fois pour raisonnables et souhaitables. Ce phénomène de surexpansion, le manque de mesure qui a caractérisé cette époque m'ont causé maints soucis. Ceux d'entre vous qui ont suivi mes publications les connaissent. En fait, ce manque de mesure nous menaçait d'une montée constante des prix et des salaires. De toute évidence, il devait rendre extrêmement malaisé un retour à la normale. Malheureusement, il n'y a peut-être rien de plus difficile que de persuader les hommes à agir raisonnablement, en l'occurrence à limiter sagement leurs investissements en période de prospérité. Cette observation vaut pour les pouvoirs publics et pour les entrepreneurs. Tous ont manqué de discipline.

Depuis une année environ, on observe un net ralentissement de l'activité, tant en Suisse qu'à l'étranger. Mais ce fléchissement n'a nulle part pris un caractère aigu. Nous sommes bien plutôt en présence d'un retour à la normale qui n'a rien d'inquiétant. De même qu'un moteur, l'économie ne peut pas toujours tourner au maximum. Les observations qui ont été faites chez nous et ailleurs montrent qu'en période de grande prospérité ou de surexpansion la productivité tend à diminuer dans maintes branches et entre-

prises. Les industriels, qui peuvent alors vendre à n'importe quel prix, ne voient pas la nécessité de perfectionner leurs produits et l'intérêt qu'ils témoignent ordinairement aux nouveautés techniques et aux inventions tend à fléchir. Il est donc certain que le renversement progressif du rapport entre l'offre et la demande, l'accroissement continu de la première par rapport à la seconde vont exiger de l'industrie, de l'artisanat, du commerce et du personnel qu'ils occupent un nouvel effort, ce qui est d'ailleurs désirable dans l'intérêt même de notre économie et de sa capacité de concurrence. Les conséquences des récentes dévaluations vont d'ailleurs se charger de le démontrer.

Les statistiques relatives à la production et aux commandes dont je dispose indiquent que le processus actuel de « normalisation » n'a absolument rien à voir avec une crise. Il serait donc extrêmement dangereux d'évoquer dès maintenant le spectre de la crise et d'un chômage massif. L'expérience montre que les « psychoses » de ce genre influencent très fortement l'évolution de l'activité. La peur de la dépression, des achats et des commandes faits avec une prudence excessive ont été dans bien des cas les seuls et uniques facteurs de marasme. Cette remarque vaut pour les entrepreneurs comme pour les salariés. Travailleurs et employeurs peuvent, en réduisant trop fortement leurs achats, provoquer une crise. On commettrait une très grave erreur en passant de l'optimisme béat affiché il y a quelque temps encore au pessimisme le plus noir. Renoncer à l'initiative et capituler devant le risque n'a jamais été la bonne formule.

D'ailleurs, la crainte d'une crise désastreuse est d'autant moins justifiée que, pour ainsi dire partout, y compris dans les milieux économiques et gouvernementaux, on a pleinement compris la nécessité de maintenir le degré d'occupation à un niveau suffisant. Tandis que, pendant les années trente, on croyait encore que l'économie opère quasi automatiquement le redressement nécessaire, on sait aujourd'hui que les citoyens et l'Etat peuvent contribuer de manière décisive, par un comportement approprié, à prévenir les dépressions économiques et à surmonter les crises proprement dites. Même les partisans convaincus du régime de libre concurrence le reconnaissent. Les divergences portent uniquement sur les méthodes à suivre.

Insister dans les milieux ouvriers sur la portée économique et sociale de la lutte contre les crises, ce serait porter de l'eau au lac. Rien ne menacerait davantage nos institutions qu'un retour offensif de ce chômage massif, que la répétition des tristes conséquences matérielles et morales qu'il a entraînées il y a une quinzaine d'années. Aucun système économique, aucune société ne sont parfaits. Mais on peut cependant penser que les travailleurs, à la condition évidemment d'être raisonnables et objectivement renseignés,

finiraient par se satisfaire du régime actuel, malgré ses défauts et ses injustices; ils finiraient par admettre que toute autre organisation sociale présente des défauts pour le moins aussi graves. Mais il est une chose à laquelle les travailleurs ne se plieront jamais: c'est la menace constante d'un chômage massif, l'incompréhensible paradoxe de ces millions d'hommes condamnés contre leur gré à l'oisiveté, alors que les fabriques et les champs qui produisent les richesses indispensables à la vie, qui dispensent le bien-être sont déserts. Ce sont les contradictions de ce genre qui rendent les travailleurs accessibles aux idéologies incompatibles avec nos libertés. Il ne sert alors de rien d'essayer de leur démontrer que le salut ne réside pas dans le dirigisme communiste, que la dictature policière de l'Etat collectiviste est plus terrible que le chômage ou encore que le niveau de vie de l'ouvrier russe qui travaille à plein rendement est plus bas que celui du chômeur européen ou américain qui touche les indemnités versées par une caisse de chômage. La raison est impuissante contre la révolte des sentiments. Nous avons donc pour tâche de tout mettre en œuvre pour prévenir une baisse sensible du niveau de l'emploi et empêcher que les travailleurs ne prêtent de nouveau l'oreille aux chants des sirènes totalitaires. Dans la lutte qui est menée aujourd'hui pour la défense des libertés occidentales, nous avons un secteur important à défendre.

Du travail coûte que coûte

Ces considérations parlent à notre raison. Mais il y a plus encore. *Notre démocratie a pris l'engagement* de combattre activement le chômage. Le peuple suisse n'a pas oublié la promesse faite le 25 juin 1940 au nom du Conseil fédéral par M. Pilet-Golaz, alors président de la Confédération: *du travail coûte que coûte.* Le gouvernement a confirmé à plusieurs reprises cette solennelle promesse, en particulier en ratifiant les décisions prises par l'Organisation internationale du travail au sujet de la lutte contre la crise, en nommant un délégué aux possibilités de travail, en publiant le rapport intermédiaire du 20 mai 1944 sur les mesures préparatoires prises en vue de créer des possibilités de travail. A ces actes, il faut ajouter diverses interventions des membres du Conseil fédéral aux Chambres, un certain nombre d'arrêtés touchant directement ou indirectement le problème qui nous préoccupe, nombre d'instructions aux cantons et, enfin, de multiples avertissements et conseils à l'économie privée. Depuis le 6 juillet 1947, la Constitution permet à la Confédération de prendre, conjointement avec les cantons, des mesures tendant à prévenir les crises économiques, et au besoin, à combattre le chômage. C'est maintenant au peuple qu'il appartient de ratifier en dernière instance ces mesures, édictées jusqu'à maintenant en vertu des pouvoirs extraordinaires.

Mais si la nécessité de prévenir les crises et de lutter contre le chômage n'est pour ainsi dire mise en doute par personne, *l'accord est encore loin d'être réalisé sur les méthodes à suivre.* Lorsque le Conseil fédéral a nommé un délégué aux possibilités de travail, d'aucuns en ont conclu que la lutte contre les crises et le chômage reposait entièrement sur ses épaules. Or, le délégué ne dispose ni des moyens matériels ni des pouvoirs qui seraient nécessaires pour assumer une telle responsabilité. D'ailleurs, une telle mission, en raison même de la concentration des pouvoirs qu'elle impliquerait, serait incompatible avec la structure fédérative de notre pays, avec les libertés que le peuple entend sauvegarder.

On n'insistera donc jamais assez sur le fait que *c'est à l'économie privée au premier chef qu'il incombe de créer du travail,* l'Etat ne tendant une main secourable que lorsqu'elle ne parvient pas à maîtriser seule la situation. C'est avec raison que notre industrie, que notre artisanat, que notre commerce sont fiers de la liberté dont ils jouissent en face de l'Etat. Mais cette liberté, ils ne pourront la conserver qu'à la condition de ne pas implorer la protection et l'aide de l'Etat au moindre vent coulis. Les expériences faites à l'étranger montrent avec une netteté qui ne laisse rien à désirer vers quelles servitudes, vers quels tristes réveils mènent les constantes ingérences de l'Etat et sa mainmise croissante sur l'économie.

L'économie suisse l'a largement compris et elle est prête à coopérer, à faire preuve d'initiative. Pour assurer la nécessaire coordination entre les organes officiels et les principales industries, ces dernières ont créé des commissions de possibilités de travail. Ces commissions ont pour tâche de suivre la situation dans la branche et de faire aux entreprises les propositions qu'elle jugent opportunes. Le délégué aux possibilités de travail assiste aux séances de ces commissions, qui sont actuellement au nombre de quatorze. Des relations étroites ont été établies avec les milieux syndicaux. Il y a sept ans, l'Union syndicale a désigné en la personne de Fritz Gmur un agent de liaison auprès du délégué. Ce dernier a mis à sa disposition un bureau. M. Gmur a la possibilité de se renseigner régulièrement sur l'activité déployée par mes services. Il peut prendre lui-même l'initiative de certaines tâches. Toute la correspondance échangée par le délégué est à son entière disposition. Il est libre d'informer comme il l'entend les organes de l'Union syndicale suisse. Cette collaboration s'est révélée jusqu'à maintenant extrêmement fructueuse. Si l'évolution l'exigeait, ces relations pourraient devenir plus étroites encore. Je tiens beaucoup à rester en contact constant avec tous les milieux économiques, afin de connaître leurs vues et leurs conceptions et de pouvoir, le cas échéant, tenir compte de leurs suggestions et propositions.

La création de possibilités de travail est en second lieu l'*affaire des communes et des cantons.* Ces corps politiques sont plus proches

du citoyen que la Confédération; ils connaissent mieux ses désirs et ses besoins; ils sont donc mieux en mesure que le pouvoir central de contribuer à son bien-être. Leur apport à la lutte contre la crise peut être considérable s'ils s'appliquent à différer jusqu'au moment opportun les travaux et commandes dont l'exécution n'est pas urgente. En revanche, s'ils adjugent — comme ils ne l'ont malheureusement que trop souvent fait au cours des dernières années — ces travaux et commandes en période de grande prospérité, ils accélèrent inutilement le rythme de l'activité économique et renforcent le danger de crise que recèle tout ralentissement des affaires.

La *Confédération* doit, elle aussi, différer autant que possible l'exécution de ses travaux et commandes jusqu'au moment où le degré d'occupation commence à baisser. Les organes du pouvoir central ayant une vue plus complète de l'ensemble et distinguant mieux les relations générales de cause à effet que les organes cantonaux et communaux, la Confédération a avant tout pour tâche d'*élaborer le plan stratégique* de la lutte contre la crise, puis de *coordonner les opérations tactiques.* C'est à cette tâche que sont affectés, entre autres choses, les crédits fédéraux: les subventions permettent aux organes du pouvoir central de stimuler la création de possibilités de travail dans les divers secteurs de l'économie privée, dans les cantons et les communes; ils permettent aussi une certaine péréquation entre les cantons financièrement faibles et ceux dont les ressources sont plus abondantes. En outre, la politique économique, financière, commerciale et monétaire de la Confédération doit tendre à régulariser l'activité économique, à assurer une transition harmonieuse entre les périodes où le rythme des affaires est intense et les phases de ralentissement.

Les expériences faites pendant la dernière crise ont montré de la manière la plus nette que *les dépressions économiques ne peuvent plus être combattues par des mesures déflationnistes* (par exemple par un abaissement des conditions d'existence qui a nécessairement des répercussions sur le degré d'emploi). Il va également sans dire que l'Etat ne peut pas s'engager à maintenir le degré *actuel* d'occupation. Il ne peut pas davantage garantir aux entreprises le chiffre d'affaires qu'elles ont atteint au cours des dernières années ou encore donner l'assurance aux travailleurs que la demande de main-d'œuvre restera aussi forte que pendant la période de surexpansion. Comme je l'ai déjà dit, un certain fléchissement de l'activité apparaît souhaitable pour mettre fin aux phénomènes inflationnistes de la phase économique qui s'achève. Les mesures propres à créer du travail doivent donc être différées jusqu'au moment où l'activité fléchit ou menace de tomber au-dessous d'une *moyenne considérée comme normale.* Il convient aussi de ne pas oublier que les mesures envisagées ou prises par l'Etat pour maintenir l'emploi n'ont pas seulement pour objet d'assurer du pain et

du travail aux salariés; elles visent aussi, si je puis dire, à « maintenir en santé » les entreprises, économiquement et financièrement parlant. En période de ralentissement des affaires, les entreprises industrielles et artisanales ne peuvent renouveler et moderniser l'outillage, c'est-à-dire procéder aux transformations et aux adaptations qui doivent leur permettre de maintenir, voir d'améliorer leur capacité de concurrence sur les marchés internationaux, qu'à la condition que les commandes ne baissent pas au-dessous d'un certain niveau. Elles seront alors en mesure de conserver leur personnel commercial, technique et scientifique et, ce qui est également important, de payer des impôts.

Mais *de quelle manière* l'Etat doit-il intervenir? *Sur quel point* ses interventions doivent-elles porter dès le moment où elles apparaissent nécessaires? Dans de larges milieux, on estime que la solution la plus rationnelle consiste à perfectionner et à adapter aux exigences nouvelles les installations et équipements d'intérêt général qui sont déjà en usage: construction et aménagement de routes, de bâtiments administratifs, de groupes scolaires, de piscines et de places de sport. Il est indéniable que les travaux de ce genre contribuent à ranimer l'économie et qu'ils créent des œuvres durables qui enrichissent le patrimoine national.

Un programme d'envergure

Nombre de travaux publics, par exemple le développement du réseau des Chemins de fer fédéraux et le renouvellement de leurs installations et du matériel roulant, l'adaptation de notre réseau routier aux exigences de l'heure, l'aménagement des voies navigables, etc., ne peuvent être exécutés qu'à l'aide de subventions — de subventions considérables — de la Confédération. Il est évident que l'Etat ne doit ouvrir les vannes du crédit qu'à bon escient, qu'au moment où il est vraiment nécessaire d'« irriguer » l'économie. Cependant, les travaux publics, qui profitent surtout au génie civil, au bâtiment, n'assurent pas des commandes suffisantes à l'industrie. Il serait donc complètement faux — tant du point de vue économique que du point de vue social — de miser sur une seule et unique carte et de tenter de combattre les crises et le chômage uniquement en mettant en chantier des travaux publics. C'est évidemment possible. Le régime hitlérien l'a démontré avant la guerre et la Russie d'aujourd'hui continue d'en administrer la preuve. C'est possible si l'on accepte toutes les conséquences de cette méthode unilatérale: les déportations de main-d'œuvre, les camps de travail et de concentration, le travail forcé condamné par l'Organisation internationale du travail. La Suisse, pays démocratique, ne peut pas et ne veut pas mettre en œuvre de tels moyens. Nous devons nous appliquer à écarter toute contrainte, à faire en

sorte que les ouvriers qualifiés ne soient pas condamnés à travailler comme manœuvres sur les chantiers ouverts par l'Etat, à « perdre la main », comme on dit, ce qui équivaudrait à gaspiller l'une de nos principales richesses, l'un des moyens les plus efficaces dont nous disposons pour affronter la concurrence étrangère: la capacité professionnelle de notre main-d'œuvre qualifiée. Avant de contraindre le travailleur à quitter son lieu de travail, et peut-être sa famille, il faut épuiser préalablement toutes les autres possibilités de lui procurer un emploi.

On commettrait donc une erreur de taille en pensant que nous nous bornons à élaborer un programme de travaux publics. Un tel programme est important, voire indispensable. Mais ce n'est pas le seul. Nous devons, parallèlement, nous appliquer à maintenir ou à accroître l'activité dans les diverses branches: la métallurgie, le textile, l'horlogerie. Il est évident qu'il n'est pas rationnel d'affecter un horloger, un ouvrier du textile, un employé de commerce, un installateur-électricien à la construction d'une route.

Relevons encore qu'il ne suffit pas de prendre des mesures propres à relever le pouvoir d'achat de la population pour assurer du travail en suffisance à nos diverses industries, à celles notamment qui travaillent presque exclusivement pour l'exportation. Même si nous mettions chaque Suisse en mesure d'acheter deux montres au lieu d'une, les ventes n'augmenterait que de 5 à 10% au plus. Même s'il disposait d'un pouvoir d'achat très élevé, aucun Suisse n'avalerait davantage de pilules fabriquées par notre industrie chimique. Sa consommation est commandée non pas par ses possibilités financières, mais par les ordonnances du médecin. Ainsi donc, lorsque des menaces de crise planent sur les industries qui travaillent avant tout pour les marchés étrangers, seules des mesures propres à développer les exportations peuvent les écarter. L'expérience démontre que les dépressions se limitent rarement à une ou à quelques branches, mais qu'elles touchent généralement toute une région et que, le plus souvent, elles affectent le pays tout entier. La *combinaison* de travaux publics, de commandes de l'Etat à l'industrie et de mesures susceptibles de donner une impulsion nouvelle à l'exportation constitue la manière la plus rationnelle de procéder. Parmi les travaux publics mentionnons l'assainissement des vieux quartiers, la modernisation des hôtels et des stations thermales, la restauration de bâtiments publics et d'immeubles privés. Ces mesures ont l'avantage d'assurer indirectement du travail à de nombreuses professions artisanales.

Une telle combinaison s'impose d'ailleurs, le *maintien de l'activité économique générale* reposant avant tout sur l'industrie d'exportation et sur le bâtiment. Lorsque ces deux branches sont suffisamment occupées, le niveau de l'emploi est plus ou moins normal dans les autres secteurs de notre économie. Les statistiques reflètent

d'ailleurs les étroites relations de causalité qui existent entre l'exportation et le bâtiment: compte tenu d'un décalage de deux à trois ans, les courbes qui marquent l'évolution de l'activité dans ces deux branches révèlent un parallélisme frappant. Dès que les exportations augmentent, les industriels procèdent à de nouveaux investissements; l'accroissement du volume des salaires donne une impulsion nouvelle à la construction de logements; des recettes fiscales plus élevées incitent les pouvoirs publics à mettre toutes sortes de projets à exécution (il est vrai que dans bien des cas ils seraient mieux inspirés de différer ces travaux jusqu'au moment où l'activité générale fléchit). Inversement, le recul des exportations freine les investissements industriels et la diminution progressive du volume des salaires provoque un ralentissement de la construction de logements. Quant à la régression des recettes fiscales — qui coïncide avec une augmentation des dépenses de chômage — elle engage la Confédération, les cantons et les communes à réduire les dépenses prévues pour les travaux publics, alors qu'il faudrait, au contraire, les accroître.

Le temps nous manque pour examiner dans ses détails le vaste programme de création de possibilités de travail que les autorités ont mis sur pied conjointement avec l'économie privée. Malheureusement, certaines parties de ce programme ont été réalisées prématurément pendant la période de surexpansion économique, celles notamment qui ont trait au renouvellement de l'appareil industriel de production. De leur côté, les pouvoirs publics n'ont pas toujours fait preuve de la retenue qui eût été nécessaire pour assurer une transition sans heurt entre les phases de grande activité et les phases de ralentissement. Néanmoins, si l'on se fonde sur les résultats de l'enquête de janvier 1948, le programme porte encore sur un volume de travaux et de projets de l'ordre de 4,5 milliards de francs. Les projets prêts à être exécutés et dont le financement est assuré totalisent 596 millions de francs. Les projets prêts à être exécutés mais non financés exigeront 1482 millions de francs. Malheureusement, ce programme comporte avant tout des projets qui intéressent le bâtiment; les travaux susceptibles d'assurer des commandes à l'industrie concernent pour la plupart l'industrie des machines (locomotives, wagons de marchandises et voitures à voyageurs, véhicules routiers) et la branche électrotechnique (développement des télécommunications — téléphone, télégraphe, radio — et des installations destinées à augmenter la sécurité des chemins de fer et de la circulation routière). En novembre prochain, nous procéderons auprès des administrations et régies fédérales, des cantons et des communes à une nouvelle enquête pour déceler toutes les possibilités de travail intéressant directement l'industrie et l'artisanat. Je pense en particulier à la modernisation de l'équipement des centrales d'électricité, des usines à gaz, des services des eaux, des

chemins de fer, des tramways, des hôpitaux, des bâtiments administratifs, etc. Parallèlement, on étudie un programme de rééquipement de l'armée. Les dépenses qu'il exigera — et qui ne pourront pas figurer au budget ordinaire — contribueront à « irriguer » l'industrie et l'artisanat. Plus que toute autre administration publique, le Département militaire est en mesure de passer des commandes susceptibles de créer simultanément du travail dans un très grand nombre de branches, du petit artisanat à la grande industrie. Il va cependant sans dire que ce programme ne sera pas mis à exécution avant que l'on n'ait épuisé les autres possibilités de travail propres à permettre aux salariés menacés par le fléchissement de l'activité de conserver leur emploi dans leur branche et si possible dans la même entreprise. Malheureusement, diverses industries importantes (le textile, la chimie, l'horlogerie) ne retireraient que de très faibles avantages de la mise en œuvre de ce programme supplémentaire.

Financement

Mais comment trouver au moment voulu *l'argent qui est indispensable* à l'exécution de ces plans et de ce programme? On sait que les pouvoirs publics, lorsque leurs charges augmentent, ont un moyen fort simple de se tirer d'affaire: ils donnent un nouveau tour de vis au pressoir fiscal. C'est évidemment extrêmement simple. Pourtant, si l'on considère l'évolution économique dans sa durée, on conviendra qu'aucune méthode n'est plus incompatible que celle-là avec la politique qui vise à régulariser à longue échéance le cours de l'activité économique. Si l'on proposait de couvrir au fur et à mesure, par le produit d'impôts supplémentaires, les dépenses qu'impliquent les mesures prises par les pouvoirs publics pour maintenir l'activité, l'augmentation du degré d'emploi résultant des commandes et des subsides de l'Etat se trouverait à coup sûr neutralisée par un fléchissement de l'activité dans l'économie privée. En effet, on peut tenir pour quasi certain que l'accroissement des charges fiscales a pour résultat de contraindre la plupart des contribuables à réduire leurs dépenses de consommation. Si donc les pouvoirs publics veulent vraiment augmenter le volume de l'emploi, ils doivent recourir à l'*emprunt* pour financer la création de possibilités de travail. En période de crise, ils devraient renoncer strictement au *principe de l'équilibre budgétaire* et avoir le courage de *contracter de nouvelles dettes.* Seul le recours à *l'emprunt* peut mettre l'Etat en mesure d'injecter de l'argent frais dans le circuit économique et de donner l'impulsion nécessaire à l'activité industrielle et commerciale.

Cette méthode de financement a été préparée pendant la guerre déjà. Du fait qu'il fallait prévoir, dans le cas d'une crise consécu-

tive à la guerre, que les pouvoirs publics, les cantons et les communes notamment, ne pourraient obtenir des emprunts qu'à des conditions assez défavorables — c'est ce qui s'était produit à l'issue de la première guerre mondiale — on entendait leur accorder, par l'entremise de la Banque Nationale, des crédits d'une durée de trois à cinq ans. Aujourd'hui, toutefois, le marché monétaire et celui des capitaux sont caractérisés par une telle liquidité que les pouvoirs publics peuvent se tirer d'affaire sans l'aide de l'institut d'émission. Mais il importe que les milieux qui mettent normalement leurs capitaux et leurs économies à la disposition de la collectivité, et cela en souscrivant à des emprunts, se fassent une idée exacte de la situation et qu'ils ne se laissent pas impressionner par le nouvel accroissement de la dette de l'Etat. Que ce dernier ne puisse pas continuer indéfiniment à s'endetter, cela tombe sous le sens: aussi doit-il profiter des périodes de prospérité, pendant lesquelles ses recettes sont plus abondantes, pour amortir autant que possible ses dettes. De l'avis des organes fédéraux compétents, l'exécution des divers programmes de création de possibilités de travail — même en admettant qu'ils atteignent une ampleur considérable — ne se heurtera pas à des difficultés financières insurmontables, à la condition évidemment que les Chambres fédérales accordent les crédits nécessaires.

Mais la politique financière et fiscale de l'Etat revêt, à un autre point de vue encore, une importance décisive pour la création de possibilités de travail. Comme on sait, les impôts élevés de ces dernières années, et notamment l'impôt sur les bénéfices de guerre, ont provoqué des investissements exagérés, de nombreux contribuables cherchant ainsi à échapper au fisc. Pour empêcher ce phénomène, qui a incontestablement favorisé la poussée inflationniste, il n'aurait pas même été nécessaire de procéder à des allégements fiscaux. Il aurait simplement fallu bloquer, en vue de constituer une réserve de crise, une partie des impôts payés par les entreprises. En période de dépression, ces réserves auraient pu être débloquées aux fins d'opérer des investissements supplémentaires destinés à fournir du travail. Malheureusement, les autorités fédérales n'ont pas prêté une oreille très attentive aux propositions que le délégué aux possibilités de travail a faites dans ce sens au cours de ces dernières années. Tout au plus a-t-on constitué à l'aide de l'impôt sur les bénéfices de guerre un fonds pour la création de possibilités de travail, mais qui ne dispose en tout et pour tout que d'une centaine de millions de francs.

Mais le délégué aux possibilités de travail a la tête dure et il persévérera. Il se propose de faire incessamment une nouvelle démarche, qui sera fondée sur une ample documentation statistique. Il faudra en outre examiner s'il ne serait pas indiqué, dans le cas

où une dépression ou une véritable crise surviendrait, que les entreprises qui se déclarent prêtes à opérer des investissements notables soient autorisées par le fisc à procéder à de plus amples amortissements. Cette solution paraît préférable à celle qui consiste à réduire les impôts, tant il est vrai qu'on ne sait jamais si les fonds ainsi laissés aux contribuables sont vraiment remis dans le circuit économique ou s'ils sont « stérilisés ».

Mais il ne suffit pas que la Confédération adapte sa politique fiscale aux exigences de l'heure. Il faut aussi et surtout que les cantons, qui encaissent la majeure partie des impôts directs, agissent dans le même sens. Les cantons et les communes devraient notamment se garder d'accroître les charges fiscales en période de dépression ou de crise, car cela freinerait encore davantage les achats et accentuerait, par là même, le recul du degré d'occupation. En revanche, ils ne devraient pas craindre de couvrir par la voie de l'emprunt leurs dépenses provoquées par la lutte contre la crise et la création de possibilités de travail à l'inverse de la Confédération, dont la dette s'est enflée à cause des sacrifices auxquels elle a du consentir pour assurer la défense militaire et économique du pays, la fortune nette des cantons a augmenté, de 1938 à 1947, de presque 180 millions de francs et celle des quarante communes les plus importantes d'un peu plus de 120 millions.

La politique financière et la politique fiscale sont deux instruments qui permettent à la collectivité d'influencer de façon décisive le degré d'occupation. Il est vrai qu'on a aussi suggéré, ici et là, de stimuler l'activité économique en prenant des mesures pour *maintenir les taux d'intérêt à un niveau aussi bas que possible.* Il ne nous appartient pas de chercher à déterminer si et dans quelle mesure l'Etat est à même d'influencer directement le loyer de l'argent. Mais comme de toute façon les taux d'intérêt sont aujourd'hui extraordinairement bas — qu'on songe, par exemple, que les titres de tout repos rapportaient du 7% en 1920, contre 2,5 à 3% pendant le premier semestre de 1949 — il n'est guère probable qu'une nouvelle diminution, qui serait d'ailleurs minime, pourrait stimuler notablement les investissements ou la construction. En tout cas, une telle réduction ne compenserait d'aucune manière les risques accrus qu'impliquent les nouveaux investissements en période de contraction économique. Il en irait évidemment tout autrement si notre pays souffrait (comme au lendemain de la première conflagration mondiale) d'une pénurie de capitaux, d'où des taux d'intérêt particulièrement élevés. Mais même dans ce cas, il n'est pas certain que l'Etat parviendrait à réduire sensiblement le loyer de l'argent. Ce qui est sûr, en revanche, c'est qu'une nouvelle diminution des taux d'intérêt comporterait aujourd'hui toutes sortes de risques et qu'elle pourrait décourager les épargnants.

Ces considérations nous amènent à examiner les problèmes que pose le *financement, dans l'économie privée, des mesures destinées à créer du travail.* Comme je viens de le dire, les investissements comportent, en période de contraction économique, des risques accrus. Lorsque les affaires sont prospères, les entreprises se décident beaucoup plus rapidement à agrandir et à moderniser leurs installations, pour l'excellente raison qu'elles sont alors certaines d'écouler leurs produits à des conditions avantageuses. Les bailleurs de fonds suivent un raisonnement analogue: en période de marasme, ils sont moins disposés à confier des capitaux à des entreprises qui risquent, en raison même du ralentissement des affaires, de ne pas être en mesure, du moins au début, de leur verser des intérêts. Et pourtant c'est précisément au moment où l'activité *fléchit* que l'économie privée devrait faire preuve de *plus* d'initiative, quitte à courir de plus grands risques. Mais cela suppose l'abandon de certains préjugés de la part de nombreux industriels, commerçants et financiers. Il importe de s'écarter de la conception traditionnelle selon laquelle les investissements sont surtout recommandables en période d'expansion économique générale, et de se convaincre que des immobilisations accrues de capitaux contribuent, lorsque les affaires se ralentissent, à *enrayer la dépression* et à *amorcer une reprise.*

Il y a quelques semaines, j'ai tenté de faire comprendre aux représentants des banques suisses rassemblés à Flims que l'octroi de crédits en période de dépression n'implique nullement, comme on le croit généralement, des risques extraordinaires. C'est la logique même. En effet, depuis que les hommes observent l'évolution économique, on constate que chaque période de crise a été relayée tôt ou tard par une période de prospérité qui a permis aux entreprises qui avaient développé et perfectionné leurs installations en temps de marasme de récolter les fruits de leur prévoyance. Par exemple, si l'on avait eu le courage, pendant la dernière crise, de construire des barrages et des usines d'électricité, on aurait fait d'une pierre deux coups. D'une part, on aurait combattu efficacement le chômage dans le bâtiment et dans les industries du fer, des machines et de l'électrotechnique et, de l'autre, on aurait évité les difficultés d'approvisionnement que nous avons connues au cours de ces dernières années et dont nous subirons encore si fortement les conséquences cet hiver. Et je ne parle pas du mécontentement et des atteintes à la liberté que cette imprévoyance a provoqués, ni du manque à gagner qui en est résulté pour les usines d'électricité. Les mêmes remarques valent pour les régies fédérales qui ont dû adapter partiellement leurs installations à l'accroissement du trafic au moment où le matériel et la main-d'œuvre étaient particulière-

ment coûteux. Pendant la crise, alors que les recettes diminuaient, ils avaient en effet tenté de réduire en conséquence leurs dépenses, renonçant ainsi à des acquisitions et à des transformations qui apparaissaient nécessaires à cette époque déjà. Les Chambres fédérales ne laissent pas d'endosser une certaine responsabilité. Comme les banquiers privés, elles ont fermé la vanne au moment même où il aurait fallu l'ouvrir. Il faut espérer que les banques privées, la Confédération, les cantons et les communes tireront des expériences faites les leçons qu'elles impliquent et qu'ils auront désormais le courage et la clairvoyance d'ouvrir les écluses du crédit et de forcer les investissements en temps de crise — et inversement de fermer l'écluse, ou du moins d'en modérer fortement le débit en période de prospérité. Si l'on comprend ce principe tout simple et surtout si on l'applique, on aura déjà fait beaucoup pour maintenir l'activité économique.

Ce que nous venons de dire au sujet de l'octroi de crédits en période de dépression, sinon de crise véritable, s'applique aussi à la *construction de logements.* L'expérience nous enseigne en effet que, lorsque les affaires marchent bien et que les gains sont suffisants, le nombre des pièces d'habitation, calculé par tête d'habitant, augmente. C'est ainsi que la statistique montre que si les habitants de Zurich se contentaient aujourd'hui du même nombre de pièces qu'en 1939, il n'y aurait, dans cette ville, aucune pénurie de logements, mais qu'au contraire on serait en présence d'une réserve appréciable d'appartements vacants. Lorsque l'activité fléchit et que les revenus diminuent, d'où la nécessité de faire des économies, les gens se contentent d'appartements plus modestes et plus petits. La faible demande de logements qu'on constate en période de dépression ne signifie donc pas que l'offre sera suffisante au cours de la phase de prospérité subséquente. C'est là une chose qu'il ne faut pas perdre de vue pour le cas où la construction se ralentirait trop fortement, la demande d'appartements paraissant pouvoir être satisfaite durant la phase de contraction économique. Car rien ne dit qu'il y aura assez de logements lorsque les affaires se ranimeront et que le degré d'occupation augmentera. C'est pourquoi il ne faut pas craindre, même en période de dépression, de laisser s'accroître la réserve d'appartements vides *au-delà* de la proportion de 1½ % considérée comme normale et souhaitable, à condition naturellement de tenir compte des facteurs démographiques. Les statistiques, qui sont maintenant fort détaillées, permettent d'ailleurs de faire des pronostics qui ne risquent guère d'être démentis par les faits. En construisant en prévision d'un avenir plus ou moins lointain, on crée du travail et l'on contribue ainsi à freiner le processus de contraction; simultanément, on prévient un « boom » dans l'industrie du bâtiment durant la période de grande prospérité, phénomène qui s'est produit au cours de ces dernières

années et qu'il a même fallu soutenir à l'aide de subventions en raison de la pénurie de logements.

Crédits à l'exportation

J'ai relevé précédemment que les diverses mesures qui sont envisagées pour maintenir le degré d'occupation et pour créer des possibilités de travail devraient être appliquées dès l'instant où l'activité fléchirait dangereusement dans l'industrie d'exportation et dans la branche du bâtiment, ces deux piliers de notre économie nationale. Cela revient à dire qu'il importe de *vouer une attention toute particulière à nos exportations.* Si l'on parvient à maintenir ces dernières à un niveau normal — et, partant, à procurer suffisamment d'ouvrage aux entreprises industrielles et artisanales qui travaillent pour l'étranger — les difficultés provoquées par le ralentissement des affaires pourront être aisément surmontées et le spectre du chômage reculera. Il sera alors moins nécessaire, sinon inutile, de prendre d'autres mesures pour créer des possibilités de travail.

Si l'industrie d'exportation revêt chez nous une si grande importance au point de vue du maintien du degré d'occupation, c'est parce qu'elle exerce une *influence prépondérante sur de nombreuses autres branches économiques* (ce qui est aussi le cas, d'ailleurs, de l'industrie du bâtiment). En effet, les maisons qui travaillent pour l'étranger passent à leur tour d'importantes commandes à un grand nombre d'entreprises industrielles et artisanales dont l'activité se limite au marché intérieur. J'ai pu, par exemple, constater, dans une fabrique de machines, que les commandes passées en Suisse même se répartissaient, à l'époque où les exportations étaient florissantes, entre quelque deux mille fournisseurs. Inutile de dire que ces fournisseurs recevraient beaucoup moins de commandes de la fabrique en question si les affaires de celle-ci calaient sensiblement. C'est seulement lorsque les exportations diminuent fortement que la création de possibilités de travail place nos autorités devant un problème ardu; en revanche, si nous pouvons continuer à travailler normalement avec l'étranger, le maintien de l'emploi dans les autres secteurs de l'économie ne présente pas d'obstacles insurmontables.

Il n'est pas nécessaire que je m'étende longuement sur les difficultés auxquelles se heurtent nos exportations depuis quelque temps, ni sur celles que provoqueront encore les dévaluations. Les journaux les ont abondamment commentées, de sorte que vous êtes certainement renseignés.

Je me borne donc à rappeler que notre pays, du fait même qu'il entretient des relations économiques avec le monde entier, se ressent tout particulièrement du système des accords bilatéraux, du contrôle des changes, de la discrimination souvent arbitraire qui est faite entre les produits essentiels et ceux qui ne le sont pas, ainsi

que de toutes les autres restrictions à l'importation que la plupart des nations, en Europe tout comme au-delà des mers, ont édictées sous toutes sortes de prétextes et qui trouvent pour ainsi dire leur symbole idéologique dans la conception britannique de l'austérité. En réalité, toutes ces entraves commerciales, que nos négociateurs s'efforcent d'atténuer, ont pour cause principale la *pénurie de devises.* Celle-ci contraint de nombreuses entreprises à acheter dans les pays pour lesquels leur gouvernement leur accorde des devises. La qualité des produits, et parfois même leur prix aussi, passent au second plan. Car les offres les plus avantageuses ne servent pas à grand-chose lorsque les acheteurs ne disposent pas de l'argent liquide nécessaire. D'autre part, l'évolution de nos relations commerciales avec l'étranger montre nettement que la question des crédits est appelée à prendre bientôt une importance aussi grande, sinon plus grande, que le problème des devises et des prix.

Nous savons tous que si nos exportations se sont développées d'une manière favorable pendant et après la seconde guerre mondiale, cela est imputable à plusieurs facteurs qui ont renforcé la position de notre industrie vis-à-vis de la concurrence étrangère. Notre appareil de production étant demeuré entièrement intact, sans compter qu'il n'a pas subi d'usure excessive pendant la guerre, nous avons été en état de livrer d'une manière relativement rapide et, partant, de nous assurer une nette avance sur les autres pays exportateurs. De plus, la qualité de nos produits, appréciée depuis longtemps, n'a pas été compromise par un emploi exagéré de matières de remplacement de second ordre. Ensuite, la nécessité de se procurer de toute urgence certains articles qui avaient été introuvables pendant des années a souvent incité nos clients étrangers à accepter des prix qu'ils n'auraient sans doute pas payés aussi facilement dans des conditions normales. Enfin, la tâche de nos exportateurs a été grandement facilitée par les avances et les crédits accordés à l'étranger en vertu d'accords commerciaux et de payements, les risques afférents à l'instabilité monétaire de nos partenaires étant assumés non pas par l'économie privée, mais par la Confédération.

Aujourd'hui, la situation a changé du tout au tout. Les avances et les crédits consentis après la guerre aux pays sinistrés sont épuisés. Par suite des progrès de la reconstruction, les besoins accumulés pendant le conflit ont pu être couverts petit à petit. La concurrence internationale a repris et nous nous sommes aperçus chaque jour davantage que le niveau élevé de nos prix de revient et des salaires constituait un sérieux handicap tout particulièrement depuis l'éboulement monétaire de septembre. Parallèlement, nos importations ont diminué assez rapidement du fait que le déficit de consommation a été comblé, chez nous aussi, ce qui prive nos négociateurs d'un argument de poids. Aussi auront-ils probablement pas mal

de peine, lors des pourparlers économiques qui auront lieu au cours des prochains mois, d'obtenir les contingents d'exportation nécessaires au maintien d'un degré d'occupation suffisant dans notre industrie, et cela même si nos exportateurs redoublent de zèle pour attirer la clientèle étrangère.

Le recul de nos importations est sans aucun doute anormal. Pendant les sept premiers mois de cette année, nous avons importé pour environ 1 milliard de francs de moins que durant la période correspondante de l'an passé; en outre, la diminution a été beaucoup plus forte pour les matières premières et auxiliaires, ainsi que pour les denrées alimentaires, que pour les articles manufacturés. En juillet, nous avons même enregistré un excédent d'exportations. Cette évolution est due à plusieurs causes, mais surtout, semble-t-il, au fait que les prix sont instables et que l'avenir apparaît sous un jour moins favorable. Quoi qu'il en soit, cette régression constante de nos achats à l'étranger est lourde de conséquences. Elle a déjà provoqué de fortes réductions de nos contingents d'exportation. Evidemment, cette situation peut changer, les dévaluations ayant maintenant pour effet, les prix étant plus avantageux, d'engager les importateurs suisses à acheter davantage à l'étranger. Cependant, ces achats ne porteront pas seulement sur les matières premières et auxiliaires, sur les produits mi-finis, mais aussi sur les produits manufacturés, ce qui intensifiera la concurrence sur le marché intérieur. Ainsi, la limitation de nos possibilités d'exportation coïncide avec une aggravation de la concurrence sur le marché intérieur et un ralentissement de l'activité dû au fait que le déficit de consommation du temps de guerre est comblé.

Conséquences des dévaluations

Il n'est pas encore possible de prévoir toutes les conséquences des dévaluations. Les unes seront favorables, les autres seront défavorables. On peut craindre que les secondes ne l'emportent sur les premières. Quoi qu'il en soit, il est encore prématuré de préciser les mesures qui peuvent être nécessaires, d'une part, pour empêcher une chute rapide de nos exportations et, de l'autre, pour freiner les importations de produits manufacturés qui risquent d'accentuer dangereusement la concurrence à laquelle doivent faire face les industries qui travaillent pour le marché intérieur. Dans tous les cas, nous ne pourrons pas éviter d'adapter notre tarif douanier aux exigences de l'heure et à la dépréciation de la monnaie, encore que les droits de douane n'assurent plus, depuis longtemps, une protection efficace. Il faudra aussi se demander s'il convient ou non de décréter des restrictions à l'importation pour protéger certaines industries. En admettant que l'abaissement des prix des matières premières et auxiliaires importées permette d'adapter quelque peu

les prix de nos articles d'exportation et d'accroître ainsi notre capacité de concurrence, on peut se demander s'il ne conviendrait pas de faire un pas de plus et de recommencer à exporter des capitaux pour soutenir nos exportations. Pour éviter tout malentendu, *je précise que j'entends par exportation de capitaux l'octroi de crédits et de prêts destinés à permettre à un pays étranger d'acheter dans notre pays ou de disposer de devises qui pourront être acquises par ceux de ses ressortissants qui désirent faire un séjour en Suisse.* Certains pays offrant des garanties suffisantes pourraient, par exemple, placer des emprunts sur le marché suisse, soit directement, soit par l'entremise de régies nationales, comme cela a été récemment le cas pour la Belgique. On peut aussi concevoir que des sociétés étrangères de renom cherchent à obtenir des crédits bancaires en Suisse. De surcroît, certaines commandes passées dans notre pays pourraient faire l'objet de crédits remboursables par les acheteurs dans un délai adapté aux circonstances. Mais il est clair que les expériences faites pendant la guerre et avant nous engagent à nous garder de donner suite à chaque demande de crédit. Chat échaudé craint l'eau froide. Dans chaque cas d'espèce, il faudra préalablement examiner très soigneusement les conditions économiques, juridiques et politiques qui règnent au moment où le crédit est demandé, les garanties que le débiteur peut fournir, etc.

Au cours des prochaines années, la Suisse se verra fort probablement obligée, bon gré, mal gré, de recommencer à exporter des capitaux. Je sais que c'est là une chose dont on n'aime guère à entendre parler dans certains milieux de la population. On estime, dans ces milieux, qu'il serait préférable d'affecter les fonds disponibles, moyennant un intérêt modique, à l'économie nationale. Cependant, nous ne pouvons immobiliser des capitaux dans des entreprises improductives et traîner derrière nous un poids mort, des investissements qui diminueraient au lieu de l'augmenter notre revenu national.

Nous n'avons aucune raison de craindre que l'octroi de crédits à l'étranger ne diminue dangereusement nos réserves de capitaux et ne provoque une pénurie. Les primes encaissées par les compagnies d'assurance et par l'A. V. S., l'épargne de la population, les capitaux rapatriés, les transferts, tout cela représente des sommes énormes pour lesquelles il est de plus en plus difficile de trouver des placements tout à la fois sûrs et intéressants. Autrefois, ces fonds — je ne parle pas de ceux de l'A. V. S., qui n'existaient pas encore — prenaient en partie le chemin de l'étranger. Pendant la dernière guerre, la Confédération, qui avait un besoin pressant d'argent, a été en mesure de les absorber. Au cours des années qui ont suivi la guerre, la construction de logements, les constructions industrielles et commerciales, les investissements destinés à combler le déficit de consommation absorbèrent des capitaux considérables. Aujour-

d'hui, la Confédération n'a plus besoin d'emprunter. Elle s'efforce, au contraire, d'amortir ses dettes. La construction de logements et l'industrie absorbent moins d'argent. Les possibilités de placement diminuent donc et le loyer de l'argent à tendance à baisser. Un fléchissement trop marqué du taux de l'intérêt n'est dans l'intérêt de personne. Il risque de mettre en fâcheuse posture les fonds de pension et les caisses d'assurance, ce dont, en dernière analyse, les gagne-petit feraient les frais. En outre, une telle évolution aurait pour effet de paralyser l'épargne. Or, le moyen le plus sûr d'éviter un effritement excessif des taux d'intérêt est de recommencer à exporter les capitaux dont il y a actuellement un excédent. Agir ainsi, c'est contribuer à maintenir le degré d'occupation dans notre industrie d'exportation, cet élément capital de notre prospérité. Pour faciliter ces exportations, il conviendrait éventuellement que la Confédération accorde certaines garanties. Je songe en particulier à une solution analogue à celle qui est intervenue pour la garantie des risques à l'exportation, une solution impliquant une répartition appropriée des risques. Cette question est actuellement étudiée par des experts.

Et n'oublions pas que nombre des commandes passées par l'étranger en engendrent automatiquement de nouvelles. C'est ainsi que la livraison de machines, d'installations électriques, de matériel pour l'équipement d'usines d'électricité, d'appareils, etc., entraîne la fourniture, pendant une assez longue période, de pièces de rechange. Or, comme ces dernières sont pour la plupart fort coûteuses, sans compter qu'elles s'usent assez rapidement, les commandes dont elles font l'objet représentent des sommes très appréciables et procurent du travail à de nombreux ouvriers. L'expérience nous enseigne, et cela est dans la logique des choses, que dès l'instant où les exportations de machines, d'appareils, d'installations et de produits similaires fléchissent, on enregistre, au bout de dix à vingt ans, une diminution correspondante des livraisons de pièces de rechange.

D'autre part, il ne faut pas perdre de vue que l'exportation de produits industriels permet à un certain nombre de spécialistes suisses de trouver une occupation à l'étranger; il en va notamment ainsi lorsqu'il s'agit de monter des machines et des installations d'origine suisse, voire d'en surveiller en permanence le fonctionnement, ou encore de participer à l'exploitation de licences suisses. Les spécialistes en question comptent souvent parmi les meilleurs agents de publicité de notre industrie d'exportation.

En ce qui concerne les *licences* suisses, nous savons tous combien il est essentiel, pour nos différentes industries, de pouvoir faire exploiter, à l'étranger, de nouvelles inventions et de nouveaux procédés. Sans les sommes que leur rapportent les contrats de licence qu'elles ont conclus avec divers pays, de nombreuses entreprises ne

seraient pas à même de doter leurs laboratoires et leurs installations d'essai des fonds nécessaires. Or, les travaux de recherche dans l'industrie revêtent, pour le maintien du degré d'occupation, une importance capitale, et cela non seulement parce qu'elles fournissent du travail à une pléiade d'ingénieurs, de médecins, de chimistes, de techniciens, de dessinateurs et d'autres spécialistes, mais aussi et surtout parce qu'elles renforcent d'une manière décisive notre capacité de concurrence. Cependant, on constate de plus en plus que les entreprises étrangères qui s'intéressent à une licence exigent de celui qui l'offre qu'il participe, en leur confiant également des capitaux, à l'exploitation de la dite licence ou encore qu'il leur procure des crédits bancaires ou autres.

Enfin, nous avons encore la possibilité, au cas où les commandes étrangères diminueraient fortement, d'accroître systématiquement nos importations pour alimenter le clearing. Nous pouvons recourir à ce moyen en vertu de la loi fédérale du 1er avril 1938 relative à l'approvisionnement du pays en marchandises indispensables. Même si l'accumulation de gros stocks de matières premières et de denrées alimentaires implique certains risques, ces risques exigeront certainement, s'ils se produisent, moins d'argent que les mesures de lutte contre le chômage.

Conclusions

J'ai insisté à plusieurs reprises sur le fait que nous ne cherchons pas seulement à « occuper » les travailleurs, à les affecter à n'importe quel emploi, mais à les occuper rationnellement, conformément à leurs capacités, en tenant compte des exigences sociales et familiales. *Avant tout, la création de possibilités de travail telle que nous la concevons doit permettre à l'employé et à l'ouvrier de continuer dans la mesure du possible à travailler, sinon dans la même entreprise, du moins dans sa profession et au lieu de domicile.* Toutes les solutions qui ont pour effet d'arracher le travailleur à sa profession et à sa famille ne sont que des pis-aller. Mais la création de possibilités de travail telle que nous la concevons exige de l'Etat et de l'économie privée de l'initiative, de l'imagination, de l'audace, le courage de rompre avec les routines. Il faut aussi que les travailleurs, au même titre que les employeurs, ne cèdent pas à la psychose de crise dès que l'activité fléchit; il faut qu'ils contribuent, par leur comportement, à empêcher que le ralentissement des affaires ne dégénère en dépression.

Je voudrais encore rappeler, en terminant, qu'il n'est pas possible de prévenir un chômage temporaire, toutes les mesures que l'on peut concevoir pour pallier le fléchissement de l'activité exigeant un certain temps pour être mises en œuvre et pour produire des effets. De même, les autorités fédérales, cantonales et commu-

nales ne peuvent pas intervenir dès que des travailleurs sont licenciés dans l'une ou l'autre des entreprises. Il faut d'abord tenter, en coopération avec les bureaux de placement — l'assurance-chômage garantissant un revenu intermédiaire — de chercher un autre emploi. D'ailleurs, je suis persuadé, quant à moi, que l'application des méthodes que je viens d'esquisser doit permettre de prévenir une crise grave et un chômage massif.

Quelques remarques à propos de la législation sur les vacances payées

Par *Pierre Liniger*

C'est devenu un lieu commun que d'écrire que les lois sociales sont battues en brèche et que l'attitude patronale s'est considérablement raidie. Aussi, les lignes suivantes parues dans le *Journal des Associations patronales* du 29 juillet dernier n'ont-elles provoqué aucun étonnement:

« ...On peut dire que la législation sociale a pris une forme incohérente chez nous, spécialement en ce qui concerne les vacances payées obligatoires. Certes, on a appliqué avant de légiférer. On a même si bien appliqué qu'on se demande pourquoi on veut légiférer. En effet, depuis plus d'une décennie, la plupart des contrats collectifs ou ententes prévoient l'obligation de donner des vacances payées au personnel. Or, c'est le moment que certains cantons ont choisi pour intervenir en prenant des mesures de droit public. A l'origine de l'immixtion de ces autorités cantonales dans des relations de droit privé, on trouva, la plupart du temps, non pas la volonté de parfaire une œuvre sociale, mais surtout le désir de calmer une opposition politique extrémiste spéculant, avec raison du reste, sur la crainte qu'aurait la majorité de prendre courageusement position contre des projets dont les buts démagogiques faisaient passer à l'arrière-plan le progrès social. »

De telles vues témoignent indéniablement de la volonté de s'opposer par tous les moyens à l'amélioration des conditions de vie des travailleurs. La défense d'un profit patronal aussi élevé que possible apparaît clairement. Il n'en reste pas moins que le mouvement ouvrier doit vouer toute son attention à la législation sociale existante et ne pas cesser d'en améliorer les dispositions.

La question de la réglementation légale des vacances payées a déjà fait l'objet de plusieurs articles de la *Revue syndicale suisse.* La législation sociale, matière singulièrement vivante, plus vivante sans doute qu'aucune autre partie du droit positif, évolue rapide-